

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Collectis publie ses résultats financiers du deuxième trimestre 2024

- *Statuts de médicament orphelin et de médicament pour une maladie pédiatrique rare accordés par la FDA et statut de médicament orphelin accordé par la Commission européenne à UCART22 pour le traitement de la leucémie lymphoblastique aiguë (LLA)*
- *Statut de médicament orphelin accordé par la FDA à CLLS52 (alemtuzumab) pour le traitement de la LLA*
- *Situation de trésorerie de 273 millions de dollars au 30 juin 2024<sup>1</sup> ; projection de trésorerie jusqu'en 2026*

**New York, NY – Le 6 août 2024** - Collectis (Euronext Growth: ALCLS - Nasdaq: CLLS) (la « Société »), société de biotechnologie de stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer de potentielles thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves, présente aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre 2024.

"Au cours des derniers mois, nous avons franchi une étape importante avec les accords de statuts de médicaments orphelins accordés par la FDA et la Commission européenne, en plus du statut de médicament pour une maladie pédiatrique rare. Nous avons surmonté des défis majeurs qui reflètent notre engagement continu en faveur de l'innovation. Animés par une foi inébranlable en notre capacité à révolutionner le domaine de la santé, nous poursuivons notre quête d'avancement avec la confiance que notre travail aboutira au lancement d'un médicament qui pourra sauver des vies. Notre détermination est le moteur de notre succès futur" a déclaré le docteur André Choulika, directeur général de Collectis.

#### Programmes cliniques UCART

- Le 4 juin 2024, Collectis a annoncé que la Commission européenne avait accordé la désignation de médicament orphelin à son produit candidat UCART22, pour le traitement de la leucémie lymphoblastique aiguë (LLA). La désignation de médicament orphelin dans l'Union européenne est accordée par la Commission européenne sur la base d'un avis positif émis par le comité des médicaments orphelins de l'Agence

---

<sup>1</sup> La trésorerie comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes de restrictions de trésorerie bloqués et les dépôts à terme classés comme actifs financiers courants à court terme. Les comptes de trésoreries bloqués s'élevaient à 5 millions de dollars au 30 juin 2024. Les dépôts à terme classés comme actifs financiers courants s'élevaient à 119 millions de dollars au 30 juin 2024.

Européenne du Médicament (EMA). Cette désignation pourrait permettre de bénéficier de certaines incitations réglementaires, financières et commerciales pour développer des médicaments pour des maladies rares pour lesquelles il n'existe pas d'options thérapeutiques satisfaisantes.

- Le 25 juillet 2024, la FDA a accordé le statut de médicament pour une maladie pédiatrique rare (RPDD) à UCART22. Recevoir le statut de RPDD peut mener à recevoir un "Priority Review Voucher" au moment de l'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis. La FDA a également accordé le statut de médicament orphelin à UCART22 pour le traitement de la LLA. L'obtention du statut de médicament orphelin peut contribuer à accélérer et à réduire le coût du développement, de l'approbation et de la commercialisation d'un agent thérapeutique.
- Les patients atteints de LLA disposent d'options thérapeutiques limitées, voire inexistantes, en particulier ceux qui ont échoué à une thérapie via des cellules CAR T ciblant CD19 et à une greffe de cellules souches allogéniques. Les désignations de médicaments orphelins pour UCART22 marquent une étape importante dans le développement de produits CAR T allogéniques qui seraient facilement accessibles pour tous les patients.
- Le 1er août 2024, la FDA a accordé le statut de médicament orphelin à CLLS52 (alemtuzumab) de Cellectis, un médicament expérimental (IMP) utilisé dans le cadre du régime de lymphodéplétion associé au produit candidat UCART22, évalué dans l'essai clinique BALLI-01. L'importance de l'alemtuzumab dans le régime de lymphodéplétion a été démontrée dans notre essai clinique BALLI-01, où l'ajout de cet agent lymphodéplétant au régime de fludarabine et de cyclophosphamide a été associé à une lymphodéplétion soutenue et à une expansion des cellules UCART22 significativement plus élevée, ce qui a permis une plus grande activité clinique.
- Cellectis continue à se concentrer sur le recrutement de patients dans l'essai clinique BALLI-01 (évaluant UCART22) dans la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B en rechute ou réfractaire (LLA), dans l'essai clinique NatHaLi-01 (évaluant UCART20x22) dans le lymphome non-Hodgkinien à cellules B en rechute ou réfractaire (LNH), et dans l'essai clinique AMELI-01 (évaluant UCART123) dans la leucémie myéloïde aiguë en rechute ou réfractaire (LAM). Nous prévoyons de fournir des mises à jour sur les avancées du programme BALLI-01 d'ici la fin de l'année 2024.

## Données de recherche et programmes précliniques

### Approche non virale de la thérapie génique pour la drépanocytose

- Le 12 juin 2024, Collectis a annoncé la publication d'un [article dans Nature Communications](#).
- Collectis s'appuie sur la technologie TALEN® et sur un modèle non-viral de réparation de gènes pour développer un processus d'édition du génome cliniquement pertinent dans les cellules souches et progénitrices hématopoïétiques (CSPH). Ce processus permet une correction efficace et très précise du gène *HBB*, une grande spécificité et un minimum d'effets indésirables génomiques.
- L'application de ce processus de correction du gène *HBB* aux cellules souches et progénitrices hématopoïétiques de patients atteints de drépanocytose permet d'obtenir une expression de plus de 50% de l'hémoglobine adulte normale dans les globules rouges matures et de corriger le phénotype drépanocytaire, sans induire de phénotype  $\beta$ -thalassémique. Les CSPH éditées se greffent efficacement en modèle murin immunodéficient et maintiennent des niveaux cliniquement pertinents d'événements de correction du gène *HBB*. Cet ensemble de données précliniques ouvre la voie à l'application thérapeutique des CSPH autologues génétiquement éditées dans le traitement de la drépanocytose.

## Programmes de développement de cellules CAR T allogéniques sous licence

### Programmes anti-CD19

Les programmes d'oncologie AlloCAR T™ d'Allogene utilisent les technologies de Collectis.

Nous avons entamé une procédure d'arbitrage auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris. Nous demandons au tribunal arbitral de rendre une décision (i) résiliant l'accord de licence de Servier, et (ii) exigeant que Servier nous verse une compensation financière équitable pour les pertes subies en raison de l'absence de développement des produits sous licence et pour le non-paiement des paiements d'étape pour les étapes qui ont été atteintes dans le cadre de l'accord de licence de Servier.

En mai 2024, Allogene a annoncé la signature d'un avenant et d'un accord transactionnel (l'« Avenant Servier »), qui modifie l'accord de licence entre Servier et Allogene, en vertu duquel Servier a exclusivement sous-licencié à Allogene ses droits en vertu de l'accord de licence entre Collectis et Servier (la « Licence Servier »), pour le développement et la commercialisation de produits candidats de cellules CAR T anti-CD19 allogéniques aux États-Unis (la « Sous-licence Allogene »). Allogene a annoncé que, conformément à l'Avenant Servier, le territoire sous licence a été étendu à l'Union Européenne et au Royaume-Uni, et Allogene s'est vu accorder une option pour étendre son territoire sous licence à la Chine et au Japon sous réserve de certaines conditions.

## Corporate

### Accords de collaboration et d'investissement avec AstraZeneca

- Le 6 mai 2024, Collectis a annoncé la réalisation de l'investissement additionnel de 140 millions de dollars par AstraZeneca dans la Société (l'« Investissement Additionnel »).
- AstraZeneca a souscrit 10.000.000 d'actions de préférence « de catégorie A » et 18.000.000 d'actions de préférence « de catégorie B », dans chaque cas au prix de 5,00 dollars par action de préférence convertible, émises par le conseil d'administration de Collectis.
- À la date de réalisation de l'Investissement Additionnel, AstraZeneca détenait environ 44% du capital social et 30% des droits de vote de la Société (sur la base du nombre de droits de vote en circulation à cette date).
- À la suite de l'Investissement Additionnel, Mr. Marc Dunoyer et le docteur Tyrell Rivers ont été nommés administrateurs de la Société, désignés par AstraZeneca.

### Annual Shareholders Meeting

- Le 28 juin 2024, Collectis a tenu une assemblée générale mixte à l'auditorium du site Biopark, Paris.
- À l'issue de l'assemblée générale mixte, au cours de laquelle environ 40% des voix se sont exprimées, les résolutions 1 à 28 ont été adoptées et la résolution 29 a été rejetée, conformément aux recommandations du management. Les résultats détaillés du scrutin, ainsi que les résolutions sont consultables sur le site internet de Collectis : <https://www.collectis.com/fr/investisseur/assemblees-generales/>

## Résultats financiers

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Collectis ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (" IFRS ").

À partir du 1er juin 2023 et de la déconsolidation de Calyxt, qui correspondait au segment opérationnel Plantes, nous considérons nos opérations et gérons nos activités dans un seul segment opérationnel, le segment Thérapeutique. Pour cette raison, nous ne présentons plus de mesures financières ventilées entre nos deux secteurs opérationnels Thérapeutique et Plantes. Dans les annexes de ce communiqué de presse sur les résultats financiers du T2 2024, les résultats de Calyxt sont isolés dans la "Résultat des activités destinées à être cédées" pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2023, et ne sont plus inclus pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2024, en raison de la déconsolidation.

**Trésorerie** : Au 30 juin 2024, Collectis disposait de 273 millions de dollars de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de comptes de trésorerie bloquée consolidés et de dépôts à terme classés comme actifs financiers courants. Cela se compare à 156 millions de dollars en trésorerie consolidée, équivalents de trésorerie, comptes de trésorerie bloquée et dépôts à terme classés comme actifs financiers courants au 31 décembre 2023. Cette augmentation de 117 millions de dollars reflète principalement des paiements de fournisseurs pour 26 millions de dollars, dont 18 millions de dollars de dépenses de R&D et 8 millions de frais administratifs et commerciaux, aux salaires, primes et charges sociales payés de 24 millions de dollars, aux paiements des dettes de location de 5 millions de dollars et au remboursement du prêt " PGE " de 3 million de dollars, partiellement compensés par les 16 millions de dollars reçu de la BEI suite au tirage de la tranche B de 15 millions d'euros, 5 millions de dollars d'encaissements provenant de nos investissements financiers, 14 millions de dollars d'encaissements provenant de nos revenus et 140 millions de dollars d'encaissements provenant d'investissement d'AstraZeneca au capital de Collectis.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 149 millions de dollars et de dépôts à terme de 119 millions de dollars classés comme actifs financiers courants au 30 juin 2024, la Société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie seront suffisants pour financer ses activités jusqu'en 2026 et donc pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

**Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation** : Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 16 millions de dollars pour les six premiers mois 2024, contre 5,6 millions de dollars pour les six premiers mois 2023. Cette augmentation de 10,4 millions de dollars entre les six premiers mois 2023 et 2024 est principalement attribuable à (i) la comptabilisation d'un produit de 12,3 millions de dollars en 2024 sur la base de (a) l'avancement de notre obligation de performance rendue dans le cadre du premier plan de recherche en vertu de l'accord de collaboration de recherche conclu avec AstraZeneca Ireland (« AZ Ireland ») et (b) de l'atteinte d'un milestone de développement en vertu de l'accord de licence conclu avec Servier, alors que les produits comptabilisés pour les six premiers mois 2023 étaient immatériels, (ii) une diminution du crédit d'impôt à la recherche de 1,1 millions de dollars en raison d'une diminution des dépenses éligibles, et (iii) la comptabilisation au cours des périodes de six premiers mois 2023 de 0,8 million de dollars représentant la partie d'un paiement initial de la BPI correspondant à une subvention conformément à notre accord de subvention et d'avance remboursable avec la BPI signé en mars 2023.

**Frais de recherche et développement** : Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 45,8 millions de dollars pour les six premiers mois 2024 contre 43,6 millions

de dollars pour les six premiers mois 2023. Les dépenses de personnel en R&D ont diminué de 0,8 million de dollars, passant de 20 millions de dollars en 2023 à 19,2 millions de dollars en 2024, principalement en raison d'une diminution de la juste valeur unitaire moyenne des options sur actions et des attributions d'actions gratuites dont les droits sont acquis entre les deux périodes. Les achats, charges externes et autres charges ont augmenté de 3,1 millions de dollars (de 23,6 millions de dollars en 2023 à 26,7 millions de dollars en 2024) principalement en raison de l'augmentation des activités de fabrication pour soutenir notre pipeline de R&D.

**Frais administratifs et commerciaux** : Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 9,0 millions de dollars pour les six premiers mois 2024, contre 8,9 millions de dollars pour les six premiers mois 2023. Les dépenses de personnel administratifs et commerciaux ont diminué de 0,2 million (de 4,0 millions de dollars en 2023 à 3,8 millions de dollars en 2024), une augmentation de 0,4 millions de dollars des salaires étant compensée par une diminution de 0,6 million de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur les actions sans impact sur la trésorerie. Les achats administratifs et commerciaux, les dépenses externes et autres ont augmenté de 0,3 million de dollars (de 4,9 millions de dollars en 2023 à 5,2 millions de dollars en 2024).

**Autres produits et charges d'exploitation** : Les autres produits et charges d'exploitation ont représenté un revenu net de 0,7 million de dollars pour les six premiers mois 2024 contre une charge nette de 0,1 million de dollars pour les six premiers mois 2023. Les autres produits et charges d'exploitation ont diminué de 0,8 million de dollars, principalement en raison de la comptabilisation de coûts liés à un litige de 0,5 million de dollars en 2023.

**Résultat financier** : Nous avons enregistré un gain financier net consolidé de 18,0 millions de dollars pour les six premiers mois 2024, contre une perte de 10,2 millions de dollars pour les six premiers mois 2023. Cette différence de 28,2 millions de dollars reflète principalement (i) un gain de 14,3 millions de dollars dans la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé de l'accord d'investissement ultérieur, (ii) une augmentation de 3,2 millions de dollars du gain provenant de nos investissements financiers, (iii) un gain de 4,3 millions de dollars de la variation de la juste valeur des bons de souscription d'action de la tranches A et B de la BEI, (iv) une variation de la perte de 5,5 millions de dollars liée à la juste valeur de notre participation dans Cibus, et (v) une baisse de 6,8 millions de dollars de la juste valeur de la créance relative à la note Cytovia, partiellement compensée par (i) une charge d'intérêt de 1,3 million de dollars sur les prêts de la tranche A et de la tranche B de la BEI, (ii) une augmentation de 0,7 million de notre perte de change et (iii) une diminution de notre gain de change de 3,5 millions de dollars.

**Résultat net (perte nette) attribuable aux activités abandonnées** : La perte nette des activités abandonnées de 8,4 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2023 correspond aux résultats de Calyxt. Calyxt étant déconsolidée depuis le 1er juin 2023, il n'y a plus de " Résultat (perte) des activités abandonnées " pour le semestre clos le 30 juin 2024.

**Résultat net (perte) attribuable aux actionnaires de Collectis** : La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis s'est élevé à 19,6 millions de dollars (soit une perte de 0,24\$ par action) pour les six premiers mois 2024, comparé à une perte de 41,8 millions de dollars (soit une perte de 0,78 \$ par action) pour les six premiers mois 2023, dont 57,6 millions de dollars ont été attribués aux activités poursuivies de Collectis. La différence du résultat net consolidé de 29,5 millions de dollars s'explique principalement par (i) une augmentation des revenus et autres produits de 10,4 millions de dollars, (ii) une diminution de 1,5 million de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, (iii) une variation de 28,3 millions de dollars d'une perte financière nette de 10,2 millions de dollars à un gain financier net de 18 millions, (iv) une diminution des autres charges d'exploitation nettes de 0,8 million, et (v) une diminution de 8,4 millions de la perte nette des

activités abandonnées attribuable aux actionnaires de Collectis, partiellement compensée par (i) une augmentation de 3,3 millions des achats, charges externes et autres, et (ii) une augmentation de 0,4 million des salaires.

**Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis :** La perte nette consolidée ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis était de 17,9 millions de dollars (soit une perte de 0,22 \$ par action) pour les six premiers mois 2024, comparé à une perte nette de 36,7 millions de dollars (soit une perte de 0,68 \$ par action) pour les six premiers mois 2023.

Veillez consulter la « Note concernant l'utilisation de mesures financières non-IFRS » pour le rapprochement du résultat net (perte) GAAP attribuable aux actionnaires de Collectis avec le résultat net (perte) ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis.

Nous prévoyons actuellement de concentrer nos dépenses de trésorerie chez Collectis pour 2024 dans les domaines suivants :

- Soutenir le développement de notre portefeuille de produits candidats, y compris les dépenses de fabrication et d'essais cliniques de UCART22, UCART20x22, UCART123 et de nouveaux produits candidats potentiels ;
- Exploiter nos capacités de production de pointe à Paris (France) et à Raleigh (Caroline du Nord, États-Unis) ;
- Poursuivre le renforcement de nos départements de fabrication et clinique.

**CELLECTIS S.A. – BILAN CONSOLIDÉ INTERMEDIAIRE (Non audité)**  
(en milliers de dollars)

	A la date du	
	31-déc-23	30-juin-24
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations incorporelles	671	653
Immobilisations corporelles	54 681	50 370
Droits d'utilisation	38 060	33 671
Actifs financiers non courants	7 853	16 650
<b>Total actifs non courants</b>	<b>101 265</b>	<b>101 344</b>
<b>Actifs courants</b>		
Clients et comptes rattachés	569	9 741
Subventions à recevoir	20 900	14 958
Autres actifs courants	7 722	7 587
Impôts différés actifs courants		710
Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie	203 815	272 806
<b>Total actifs courants</b>	<b>233 005</b>	<b>305 803</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>334 270</b>	<b>407 147</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	4 365	5 897
Primes d'émission	522 785	606 146
Ecart de conversion	(36 690)	(38 077)
Réserves	(304 707)	(405 729)
Résultat net, part du Groupe	(101 059)	(19 627)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>84 695</b>	<b>148 610</b>
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>84 695</b>	<b>148 610</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts et dettes financières non courants	49 125	58 348
Dettes de loyer non courantes	42 948	38 362
Provisions non courantes	2 200	2 194
Impôts différés passifs non courants	158	-
<b>Total passifs non courants</b>	<b>94 431</b>	<b>98 904</b>
<b>Passifs courants</b>		
Passifs courants financiers	5 289	5 119
Dettes de loyer courantes	8 502	8 357
Fournisseurs et comptes rattachés	19 069	18 213
Revenus différés et passifs sur contrat	110 325	117 754
Provisions courantes	1 740	884
Impôts différés passifs courants		122
Autres passifs courants	10 219	9 184
<b>Total passifs courants</b>	<b>155 144</b>	<b>159 633</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>334 270</b>	<b>407 147</b>



## CELLECTIS S.A

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (Non audité) TROIS MOIS CLOS LE 30 JUIN 2024 (en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
	2023*	2024
<b>Revenus</b>		
Chiffre d'affaires	178	8 061
Autres revenus	1 823	1 442
<b>Total Revenus</b>	<b>2 001</b>	<b>9 504</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Frais de recherche et développement	(22 200)	(23 518)
Frais administratifs et commerciaux	(3 950)	(3 882)
Autres produits et charges opérationnelles	528	686
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>(25 622)</b>	<b>(26 714)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(23 621)</b>	<b>(17 211)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(5 844)</b>	<b>(8 251)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(258)</b>	<b>193</b>
Résultats des activités poursuivies	(29 724)	(25 270)
Résultats des activités destinées à être cédées	13 083	0
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(16 641)</b>	<b>(25 270)</b>
Résultat part du Groupe	(11 707)	(25 270)
Intérêts minoritaires	(4 934)	0
<b>Résultat net, part du Groupe de base et dilué par action (\$/action)</b>	<b>(0,20)</b>	<b>(0,28)</b>
<b>Résultat net, part du Groupe dilué par action (\$/action)</b>	<b>(0,20)</b>	<b>(0,28)</b>
<b>Résultat net, part du Groupe de base et dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)</b>	<b>0,32</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net, part du Groupe dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)</b>	<b>0,32</b>	<b>0,00</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		
Base	55 583 768	89 852 142
Dilué	55 583 768	89 852 142

\* Ces montants reflètent les ajustements de Calyxt tels que présentés dans le 20F 2023 de Collectis (Note 3).

CELLECTIS S.A

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (Non audité)  
SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2024  
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2023*	2024
<b>Revenus</b>		
Chiffre d'affaires	317	12 589
Autres revenus	5 242	3 412
<b>Total Revenus</b>	<b>5 560</b>	<b>16 002</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Frais de recherche et développement	(43 614)	(45 841)
Frais administratifs et commerciaux	(8 914)	(8 986)
Autres produits et charges opérationnelles	(83)	721
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>(52 612)</b>	<b>(54 107)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(47 053)</b>	<b>(38 105)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(10 246)</b>	<b>18 023</b>
<b>Impôt sur les bénéficiaires</b>	<b>(258)</b>	<b>455</b>
Résultats des activités poursuivies	(57 557)	(19 627)
Résultats des activités destinées à être cédées	8 392	0
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(49 165)</b>	<b>(19 627)</b>
Résultat part du Groupe	(41 781)	(19 627)
Intérêts minoritaires	(7 384)	0
<b>Résultat net, part du Groupe de base par action (\$/action)</b>	<b>(0,78)</b>	<b>(0,24)</b>
<b>Résultat net, part du Groupe dilué par action (\$/action)</b>	<b>(0,78)</b>	<b>(0,24)</b>
<b>Résultat net, part du Groupe de base par action des activités destinées à être cédées (\$/action)</b>	<b>0,29</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net, part du Groupe dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)</b>	<b>0,29</b>	<b>0,00</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		
Base	53 541 010	80 881 026
Dilué	53 541 010	80 881 026

\* Ces montants reflètent les ajustements de Calyxt tels que présentés dans le 20F 2023 de Collectis (Note 3).

## **Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS**

Dans ce communiqué de presse, Collectis S.A. présente un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis qui n'est pas un agrégat défini par le référentiel IFRS. Nous avons inclus dans ce communiqué de presse une réconciliation de cet agrégat avec le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis, élément le plus comparable calculé en accord avec le référentiel IFRS.

Ce résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous estimons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités, en utilisant entre autres, cet agrégat financier. En particulier, nous pensons que l'élimination des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie du résultat attribuable aux actionnaires de Collectis peut donner une information utile sur la comparaison d'une période à une autre des activités de Collectis. Notre utilisation de ce résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis est limitée à une utilisation analytique et ne devrait pas être considérée seule ou être substituée à l'analyse de nos résultats financiers présentés conformément aux normes IFRS. Certaines de ces limitations sont : (a) d'autres sociétés, incluant des sociétés dans nos industries qui bénéficient des mêmes types de rémunérations fondées sur des actions, pourraient adresser l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie d'une façon différente, et (b) d'autres sociétés pourraient communiquer un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ou d'autres agrégats similaires mais calculés de façon différente, ce qui réduirait leur utilité pour des besoins comparatifs. Au regard de l'ensemble de ces limitations, vous devriez considérer le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis au même titre que nos résultats financiers IFRS, y compris le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis.

**RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS INTERMÉDIAIRE**  
**(Non audités)**  
**TROIS MOIS CLOS LE 30 JUIN 2024**  
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour les trois mois clos le 30 juin,	
	2023*	2024
<b>Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(11 707)</b>	<b>(25 270)</b>
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	3 140	830
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(8 567)</b>	<b>(24 440)</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)</b>	<b>(0,15)</b>	<b>(0,27)</b>
<b>Résultat net ajusté des activités destinées à être cédées, part du Groupe, de base par action (\$/action)</b>	<b>(0,04)</b>	<b>0,00</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités)</b>	<b>55 583 768</b>	<b>89 852 142</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action)</b>	<b>(0,15)</b>	<b>(0,27)</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)</b>	<b>(0,04)</b>	<b>0,00</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités)</b>	<b>55 583 768</b>	<b>89 852 142</b>

\* Ces montants reflètent les ajustements de Calyxt tels que présentés dans le 20F 2023 de Collectis (Note 3).

**RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS INTERMÉDIAIRE**  
**(Non audités)**  
**SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2024**  
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour les six mois clos le 30 juin,	
	2023*	2024
<b>Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(41 781)</b>	<b>(19 627)</b>
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	5 119	1 717
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)</b>	<b>(36 662)</b>	<b>(17 910)</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)</b>	<b>(0,68)</b>	<b>(0,22)</b>
<b>Résultat net ajusté des activités destinées à être cédées, part du Groupe, de base par action (\$/action)</b>	<b>(0,09)</b>	<b>0,00</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités)</b>	<b>53 541 010</b>	<b>80 881 026</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action)</b>	<b>(0,68)</b>	<b>(0,22)</b>
<b>Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action des activités destinées à être cédées (\$/action)</b>	<b>(0,09)</b>	<b>0,00</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités)</b>	<b>53 541 010</b>	<b>80 881 026</b>

\* Ces montants reflètent les ajustements de Calyxt tels que présentés dans le 20F 2023 de Collectis (Note 3).

## **À propos de Collectis**

Collectis est une société de biotechnologie au stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves. Collectis développe, les premiers produits thérapeutiques d'immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer, et une plateforme permettant de réaliser des modifications génétiques thérapeutiques dans les cellules souches hématopoïétiques dans diverses maladies. En capitalisant sur ses 25 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN® et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Collectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour le traiter des maladies dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits.

Le siège social de Collectis est situé à Paris. Collectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis. Collectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS).

Pour en savoir plus, visitez notre site internet : [www.collectis.com](http://www.collectis.com)

Suivez Collectis sur les réseaux sociaux : @collectis, LinkedIn et YouTube.

TALEN® est une marque déposée, propriété de Collectis.

## **Avertissement :**

Ce communiqué de presse contient des déclarations "prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par des mots tels que « futur », « projection », « pourra », « pourrait », « peut », « seraient », « prévoyons », « estime », « seront » ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes et les hypothèses actuelles de notre direction et sur les informations dont elle dispose actuellement, y compris les informations fournies ou rendues publiques par nos partenaires sous licence. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations relatives, à l'avancement, au calendrier et aux progrès des essais cliniques, au calendrier de présentation des données cliniques, au potentiel de nos produits candidats et de CLLS52, au résultat de l'arbitrage contre Servier, et à la suffisance des liquidités pour financer les activités de l'entreprise. Ces déclarations prospectives sont faites à la lumière des informations dont nous disposons actuellement et sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, notamment en ce qui concerne les nombreux risques associés aux conditions de marché, et au développement de produits candidats biopharmaceutiques, incluant notamment le risque de perdre la désignation de médicament orphelin s'il est établi que le produit ne réunit plus tous les critères nécessaires à cette désignation avant que l'autorisation de mise sur le marché ne soit donnée, le cas échéant. En ce qui concerne notre trésorerie, nos plans d'exploitation, y compris les plans de développement de produits, peuvent changer en raison de divers facteurs, y compris des facteurs qui nous sont actuellement inconnus. En outre, de nombreux autres facteurs importants, y compris ceux décrits dans notre rapport annuel sur le formulaire 20-F et le rapport financier (y compris le rapport de gestion) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les documents ultérieurs déposés par Collectis auprès de la Securities Exchange Commission de temps à autre, qui sont disponibles sur le site Web de la SEC à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov), ainsi que d'autres risques et incertitudes connus et inconnus, peuvent avoir un effet négatif sur ces déclarations prospectives et faire en sorte que nos résultats, performances ou réalisations réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations

prospectives. Sauf si la loi l'exige, nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prévisionnelles, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prévisionnelles, même si de nouvelles informations deviennent disponibles à l'avenir.

Pour de plus amples informations sur Collectis, veuillez contacter :

**Contacts média :**

Pascalynne Wilson, Director, Communications, +33 (0)7 76 99 14 33, [media@collectis.com](mailto:media@collectis.com)

Patricia Sosa Navarro, Chief of Staff to the CEO, +33 (0)7 76 77 46 93

**Contact pour les relations avec les investisseurs :**

Arthur Stril, directeur financier par intérim, +1 (347) 809 5980, [investors@collectis.com](mailto:investors@collectis.com)